


Etapes et modalités de sélection des projets en GAL

1 L'opportunité

= Vote d'une note selon les critères de la grille de notation.

Elle a lieu soit :

- Avant l'instruction de la demande d'aide.  Cela ne vaut pas acceptation de la demande d'aide, ni réservation de crédits.
- Au plus tard au moment de la sélection.

L'instance de décision peut formuler des préconisations d'amélioration du projet. L'analyse du dossier sera confirmée au moment de la sélection.

2 La sélection

= Confirmation de la note et engagement des crédits

2 cas de figure peuvent se présenter :



Si opportunité avant instruction demande aide

- Confirmation de l'avis d'opportunité et engagement des crédits FEDER/FEADER conformément conclusion instruction.

Si le projet est modifié : revoir les critères et les valider à nouveau par un vote sur la notation

Si passage en opportunité au moment de la sélection

- Il faut retenir le projet par le vote d'une note selon les critères et engager les crédits FEDER/FEADER conformément conclusion instruction.



Rappel

Vérification des conflits d'intérêt à chaque étape

Rappel règlement intérieur

= Etapes et modalités de sélection + application des critères de notation.

Les critères font l'objet d'une note avec argumentation. La notation est à réaliser sur la base de la grille en vigueur au dépôt de la pré-demande.



Le RI doit être à jour et complété si nécessaire !

Le RI est en vigueur dès sa modification